

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25/09/2023

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame LEFEBVRE, de M.M PERON et MARCQ, ayant donné respectivement pouvoir à M. FRANÇOIS, à M. le Maire, à Mme SARPAUX, de M.M THUEUX, VIDAL et QUENU.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

\*\*\*\*\*

1°) M. le Maire souhaite la bienvenue à Madame BOURNONVILLE, Inspectrice des Finances Publiques, venue présenter les nouvelles dispositions concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

2°) Après les précisions apportées par Madame BOURNONVILLE, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le taux de majoration à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. A l'unanimité, il décide de majorer de 60 % la part communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

3°) Une observation est faite sur le taux de la taxe d'aménagement porté à 5 % sur le secteur Cran aux Œufs – Cap Gris-Nez lors de la précédente réunion de conseil. Monsieur le Maire souligne que ce taux peut être à tout moment réexaminé.

4°) M. le Maire fait savoir qu'un avocat désigné par le propriétaire de la maison située 67 rue des Ecoles sollicite un recours gracieux contre la décision de préemption et demande son retrait.

5°) Après débat, le Conseil, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption sur cette propriété.

6°) Autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement du RPI avec la Commune de Bazingham.

7°) Le Conseil n'est pas opposé à prendre les arrêtés qui s'imposent pour l'entretien des trottoirs et caniveaux, l'élagage, les nuisances sonores le week-end.

8°) Propose de faire un recensement complet des chemins ruraux existants.

9°) Accepte d'intégrer la prime de fin d'année accordée au personnel communal dans leur régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

10°) Sont évoquées :

- L'intégration dans la liste des communes les plus vulnérables au recul du trait de Côte (commune socle),
- L'approbation du projet Terminus lié à l'accord des autorités britanniques pour le financement,
- La création d'un poste de rédacteur principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marc SARPAUX

